

# Fiche technique N° 1



## Pôle Ressources National Sport et Handicaps

### La formation

Les enjeux de la formation	P 1
L'offre de formation	P 1
Exemples de formations menées	P 2

### Sommaire :

Découvrez l'offre de formation professionnelle ou non qui permet d'apporter des réponses à l'encadrement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicaps.

## Sport et handicaps : les enjeux de la formation

L'encadrement de la pratique des activités physiques et sportives (APS) pour les personnes en situation de handicaps répond à des aspects réglementaires spécifiques, notamment en fonction des différents publics pratiquants. La formation dans le sport et handicaps constitue donc un enjeu majeur pour continuer le développement des pratiques sportives des personnes handicapées, qu'elles soient de loisirs, de compétition, de pleine nature, de rééducation.... Le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) délivre, à ce titre, des diplômes professionnels (Brevet d'État d'Éducateur Sportif...) qui permettent d'encadrer contre rémunération les APS. Les fédérations sportives spécifiques délégataires organisent des formations pour l'encadrement bénévole des APS (brevets fédéraux) et préparent également aux formations d'État. Les objectifs généraux des formations sport et handicaps peuvent être toutefois d'ordres différents selon que la demande des encadrants se situe dans la sensibilisation à l'accueil ou à la pratique (formation non diplômante), dans l'initiation (formation certifiante bénévole) ou dans l'enseignement (formation professionnelle). Un certain nombre de formations ont ainsi été créées ou sont en cours de réforme, pour répondre au mieux aux attentes des pratiquants et contribuer ainsi au développement du sport et handicaps, par les compétences des encadrants, par les aspects de sécurité des sportifs, par l'accessibilité à toutes les pratiques...



Cyclisme sur piste Handisport  
crédit photo FFH

## L'offre de formation existante

L'offre de formation diplômante proposée se situe à deux niveaux : les formations d'État et les formations fédérales. Les formations sportives d'État sont dispensées soit par le MJSVA, soit le Ministère de l'Éducation Nationale. Pour le premier, il s'agit du Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) dans les options « activités physiques et sportives adaptées (APSA) ou « sport pour handicapés physiques et sensoriels » ou du Brevet Professionnel Jeunesse Éducation Populaire et de Sport (BPJEPS). Le second ministère délivre des licences et maîtrises Activités Physiques Adaptées (APA). Les formations d'État sont des formations professionnelles.



Activités motrices à la F.F.S.A. : crédit photo F.F.S.A.

Les formations fédérales sont dispensées par les Fédérations Françaises Handisport (FFH) et du Sport Adapté (FFSA) et conduisent à des diplômes non professionnels. Chacune de ces fédérations dispose d'un département Formations et élabore annuellement des calendriers de formations. La FFH propose, outre la préparation à l'examen du BEES, un CQH (certificat de qualification handisport) destiné aux éducateurs sportifs déjà diplômés afin de parfaire leurs connaissances dans une spécialité et des formations fédérales de base destinées aux bénévoles ou aux structures spécialisées. La FFSA dispose d'un diplôme d'animateur qui permet de mettre en œuvre ponctuellement des APS dans le prolongement des interventions à visée thérapeutique ou éducative. Des stages techniques et pédagogiques existent également dans diverses activités telles que le VTT, le tir à l'arc, les activités hivernales de montagne... Dans l'organisation générale des formations sport et handicaps, le Pôle Ressources National accompagne et collabore avec les organismes mettant en place des formations dans la thématique. Il est amené à former plusieurs réseaux à travers des demandes spécifiques émanant soit du mouvement sportif, soit d'institutions publiques comme les collectivités locales.



La FFH, dans le cadre de ses formations fédérales, élargit son offre. Actuellement 16 formations existent dont deux formations nouvellement créées : « prévention à la manutention des personnes à mobilité réduite » et « initiateur fédéral de ski nordique ».



La FFSA propose un ensemble de formations destinées à tous les professionnels du champ social, médico-éducatif, de la santé mentale et du secteur sportif. Des formations peuvent être organisées «sur mesure» suivant les demandes. Des thèmes comme la santé mentale, l'autisme... sont aussi proposés à l'intérieur des établissements spécialisés.



La Fédération Française de Judo et les fédérations spécifiques (FFH, FFSA et FSSF) ont créé une formation interfédérale, s'inscrivant dans le cadre du BEES : l'option judo et personnes handicapées. Cette formation s'organise soit en formation continue pour les enseignants de judo, soit en formation initiale du BEES Judo pour les futurs professeurs.



Des expérimentations de formation sport et handicaps dans le Jura et dans le Cher ont été menées par les DDJS afin de répondre aux besoins locaux de sensibilisation, de découverte ou de formation continue des éducateurs sportifs. Ces formations non diplômantes ont toutefois permis d'élargir les connaissances et compétences des stagiaires venus de divers horizons professionnels. Ces formations ont été mises en place avec le réseau sport et handicaps (voir Fiche technique N°3).



Un stage de formation technique a été créé par la commission football de la FSSF et animé en relation avec la FFF. Le diplôme d'animateur technique 1er degré ainsi délivré permet d'encadrer bénévolement des sportifs sourds.

Crédit photos : FFSA / FFH / FSSF / PRNSH

## Logos



## Sites Internet et contacts

### Sites à découvrir pour illustrer les propos :

<http://www.handisportformation.org>

<http://www.ffsa.asso.fr>

<http://www.f-s-s-f.org>

<http://www.ffjudo.com/ffjdanew/Federation.html>

### Contacts utiles nationaux ou locaux en lien avec la fiche :

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>